



La Sure en Chartreuse

Regard vers 



Le Journal

Numéro 17 – Décembre 2024



« Première neige »

Illustration – Adrien THOLLOT

Sur proposition de Gilbert JAY président du Souvenir Français du comité Voreppe, La Buisse, et La Sure en Chartreuse d'obtenir le ravivage de la flamme du soldat inconnu baptisée Flamme de la Nation qui se trouve sous l'Arc de Triomphe à Paris.

Virginie RIVIERE et Fabrice BERNARD-GUELLE ont validé la proposition d'organiser cette cérémonie exceptionnelle qui se déroula devant le monument aux morts de Pommiers la Placette après la cérémonie qui lança l'évènement au monument de Saint-Julien de Ratz.

Devant un public nombreux, les élèves de Pierre Luc MARTINEZ ont lu le texte officiel de la flamme de la Nation en présence des autorités militaires, des anciens combattants, des jeunes sapeurs-pompiers de Moirans et leurs encadrants ainsi qu'Anne Gérin vice-présidente du département de l'Isère.

FLAMME DE LA NATION LORS DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Photographies – Florent BERNARD-GUELLE



Une pensée à nos poilus des 2 villages morts lors de cette guerre :

CHARAT-DUBOIS Marius, GUILLAUD Alexandre, SIRAND-PUGNET Baptiste, COTTAVOZ Louis, DONNIER-BLANC Joseph, GILBERT Amédée, DIDIER Jean, CHAPIGNAC Charles, et PANSU Joseph pour Saint-Julien de Ratz.

GUILLAUD Pierre, GUICHARD Émile, DAVID Aimé, GENEVE Paul, GUILLAUD Paul, BARNIER Adrien, BARNOUD Jules, BARNOUD Emile, BARNOUD Marcel, ROSSET Félix, PELLIN Marius, CENDRE Jean pour Pommiers la Placette.



Fabrice BERNARD-GUELLE

SOMMAIRE

02. *Rendez-vous avec l'histoire*
03. *Éditorial*
04. *Les travaux*
05. *L'urbanisme*
06. *L'environnement*
08. *L'école*
09. *Hommage*
09. *Parlons-en*
10. *Gestion des cimetières*
11. *La vie de la commune*
12. *État civil*

Regard vers La Sure en Chartreuse n° 17
Journal municipal d'information de la commune de La Sure en Chartreuse

Directrice de la publication : *Virginie RIVIÈRE*

Commission communication : *Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean-François BETEAU, Annie GENÈVE, Sophie LELEU, Virginie RIVIÈRE, Jean VEDEL*

Photographies : *Florent BERNARD-GUELLE, Jean-Luc DELPHIN, Sophie LELEU, Fabien REVERDY, Albin RIBEIRO, Google (Libre de droit)*

Aquarelle : *Julie LAMBERSON*

Illustration de la UNE : *Adrien THOLLOT*

Conception, graphiques et mise en page :
Jean VEDEL

Impression : *1. PRIM Seyssins*

Tirage : *500 exemplaires.*

Éditorial



Chers habitants de La Sure en Chartreuse,

Alors que nous nous approchons de la fin de l'année 2024, il est important de prendre un moment pour réfléchir à ce que nous avons traversé ensemble. Cette année a été marquée par des événements difficiles, notamment les inondations de juin, qui ont touché notre commune et ont été reconnues comme une catastrophe naturelle par l'État pour les journées du 9/06/2024 et 25/06/2024, pour le phénomène naturel " inondations et coulées de boue ". Pour rappel, chaque administré qui a fait une déclaration auprès de sa compagnie d'assurance en temps et en heure doit fournir l'arrêté à celle-ci et dispose d'un délai de 30 jours après la publication de l'arrêté.

Ces inondations ont eu un impact significatif sur notre quotidien, nos infrastructures et, surtout, sur de nombreuses familles. Je tiens à exprimer ma solidarité envers tous ceux qui ont été affectés.

En parallèle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRM) ayant pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger a été déposé dans chaque boîte aux lettres et reste disponible en mairie et consultable sur PanneauPocket. Je vous invite à le lire attentivement.

Je souhaite également vous informer que des mesures sont en cours pour la prévention de futurs événements similaires. Votre sécurité et votre bien-être sont notre priorité, et nous travaillons activement avec les autorités compétentes pour mettre en place des solutions durables. Nous avons mandaté le bureau d'Études C2i Conseil pour réaliser 2 études hydrauliques, l'une sur le bassin versant rive gauche/bassin-versant Est de la Roizette et l'autre sur le bassin versant rive droite de la Roize (étude portée par le Département de l'Isère et la ville de Voreppe). Le SIAGA a également intégré à l'une de ses études qui étaient en cours le débordement de l'un des affluents du Merdaret au Col de La Placette. À ce jour, ces études sont en cours d'instruction et ne sont pas finalisées.

Ce bulletin municipal est également une occasion pour chacun d'entre vous de s'informer sur la vie communale. Vous y trouverez des nouvelles sur les projets en cours, les événements à venir et les initiatives locales. Je vous encourage à le lire attentivement et à participer aux activités qui renforcent notre tissu social.

J'espère vous rencontrer nombreux à l'occasion des vœux de la municipalité le samedi 11 janvier prochain à 18h00 à la MTL.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2025.

Virginie RIVIÈRE

METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE BÂTI

Les logements communaux existants, qu'ils soient liés à un équipement public (mairie, école...) ou indépendants (ancienne école ou ancienne cure) ont un intérêt architectural et méritent d'être mis ou remis en valeur.

- Une cure de jouvence pour un bâtiment communal emblématique

L'ambition des travaux engagés par la commune à la cure de Pommiers la Placette est de moderniser le logement existant (importante rénovation énergétique) afin de le louer et accueillir ainsi une nouvelle famille sur notre commune et redonner vie au cœur du village (Fin des travaux prévue au printemps 2025).

- La réhabilitation de logements communaux peut être architecturalement exemplaire et financièrement viable

Quelques chiffres...



- Surface habitable : 140m² sur 2 niveaux
- Dépenses globales : 293 429 € TTC
- Les aides : 163 429 €
 - TE 38 (Territoire énergie 38), CAPV (Fonds de concours des petites communes), ÉTAT (Dotation Soutien à l'Investissement Local - Dossier en cours)
- Emprunt : 130 000 € sur 20 ans (cet emprunt sera remboursé par le loyer payé par le futur locataire).



Photographies – Albin RIBEIRO

Albin RIBEIRO

NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME : POINT D'AVANCEMENT

Suite au vote du conseil municipal du 28 mars 2024 ayant arrêté le nouveau PLU, ses pièces constitutives ont été soumises à enquête publique.

Ces pièces sont constituées d'un résumé non technique, des rapports de présentation (diagnostic et état initial de l'environnement, justification du projet et évaluation environnementale), d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), des règlements graphiques et écrits, ainsi que d'un certain nombre d'annexes (servitudes d'utilité publique, réglementation des boisements, classement sonore des infrastructures, annexes sanitaires, ...).

L'enquête publique s'est déroulée du 26 août 2024 au 27 septembre 2024 sous la supervision du Commissaire Enquêteur M. Gilles du Chaffaut désigné par le tribunal administratif de Grenoble le 22 mai 2024. Il a tenu 4 permanences en Mairie recevant 42 personnes. En parallèle, un registre physique en Mairie et un registre dématérialisé ont été également mis à disposition des habitants de la commune. L'ensemble des contributions ainsi apportées ont été traitées par le Commissaire Enquêteur.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale, les personnes publiques associées (État, Département, CAPV, SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale –, les communes environnantes ...), ont tous rendu un avis favorable sans réserve sur le projet arrêté de PLU, assorti de quelques remarques que la commune a prises en compte, conduisant à un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Chaque contribution portée par les habitants à la connaissance du Commissaire Enquêteur a fait l'objet d'une réponse, favorable ou défavorable, et argumentée de la part de la Mairie. Le Commissaire Enquêteur, dans son rapport d'enquête indique que : « les réponses données sont complètes et bien argumentées ; elles traduisent la volonté de la commune de construire un projet refusant une urbanisation désordonnée, d'expliquer les refus, d'accorder certaines demandes qui ne remettent pas en cause cet objectif et de fournir le maximum d'explications et de précisions ».

À l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport, disponible sur le site internet de la Mairie, dans lequel il : « émet un avis favorable et sans réserve au projet de révision du PLU de la Sure en Chartreuse avec la recommandation suivante : mettre en œuvre, à court ou moyen terme, avec les autorités compétentes (département de l'Isère, État, ARS notamment), une mise à jour de la réglementation des boisements, de la protection des captages et des risques naturels ».

Il souligne que le projet de révision a fait l'objet d'un dossier complet et solide, compatible avec tous les documents supra-communaux, conforme aux objectifs nationaux en matière de réduction des surfaces à urbaniser et des nouvelles réglementations environnementales. Ce projet de révision du PLU traduit la volonté de la commune de maintenir et de promouvoir un cadre de vie exceptionnel, tout en permettant un développement raisonnable.

En conséquence, l'approbation du nouveau PLU a été soumise au vote du conseil municipal du 16 décembre 2024.

Laurence ESCALLIER – Jean-François BETEAU

MAITRISE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUX : UN DUO GAGNANT



Le label "Villes et Villages étoilés" valorise nationalement les communes et les territoires qui agissent dans une démarche de progrès et de transition vers la sobriété énergétique et lumineuse.

❖ La reconnaissance publique des efforts entrepris par les communes

Ce fut le cas pour La Sure en Chartreuse, qui pour sa première participation au concours en 2019 a obtenu 2 étoiles sur les 5 possibles, étoiles remportées à partir d'un questionnaire détaillé qui nous a permis de présenter un bilan individuel précis mettant en évidence des critères tels que le nombre de points d'éclairage, la quantité moyenne de lumière émise dans l'environnement et son orientation, la colorimétrie et l'orientation des lampes utilisées, la temporalité de leur fonctionnement (23h/6h pour ce qui nous concerne).

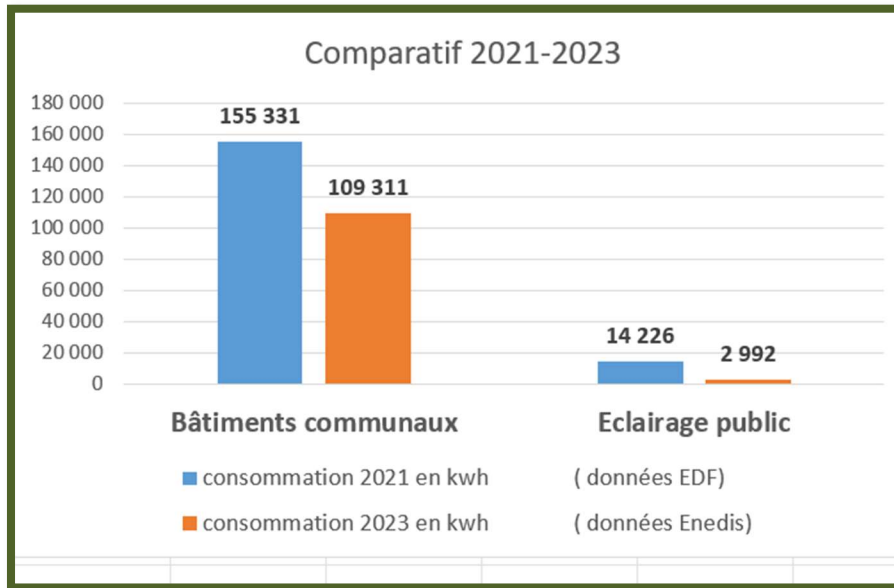
❖ Améliorer nos performances et atteindre des objectifs plus élevés

Depuis 2019 date à laquelle la commune a transféré la compétence de l'éclairage public au Territoire d'Énergie 38 les élus ont poursuivi un ambitieux programme de modernisation du réseau de notre éclairage public respectueux de normes énergétiques et environnementales exigeantes. C'est dans ce contexte que nous participons au nouveau concours lancé en 2024 avec le secret espoir d'obtenir des étoiles supplémentaires !

Jean VEDEL

BILAN ÉNERGÉTIQUE DE NOS INVESTISSEMENTS

Un comparatif des consommations de la commune de 2021 à 2023 plus que positif !



L'équipe municipale engage depuis plusieurs années des investissements pour rénover les bâtiments et le parc d'éclairage public afin de baisser son empreinte carbone et diminuer ses dépenses énergétiques.

Sur les 3 dernières années, on constate environ 35% d'économie de consommation d'énergie, ce qui nous a permis de maîtriser les dépenses malgré les différentes augmentations tarifaires.

Les postes importants d'économies sont principalement liés à :

- *La rénovation et l'optimisation de l'éclairage public (technologie LED, extinction, suppression de certains points) 79% d'économie entre 2021 et 2023.*
- *La rénovation énergétique de l'école malgré son agrandissement (chauffage par géothermie, isolation totale, remplacement de l'éclairage) 39% d'économie entre 2021 et 2023.*

Tous ces investissements en partie subventionnés par des organismes (ADEME, Syndicat d'énergie TE38, Département, Région, Gaz Electricité de Grenoble...) seront amortis en moins de 10 ans.

Dans la continuité, en 2024, des travaux ont été initiés :

- *Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur (PAC) réversible à la Mairie*
- *Rénovation thermique de l'ancienne cure de Pommiers la Placette : isolation + pompe à chaleur*
- *Des études sont en cours sur les bâtiments les plus énergivores tels que la MTL et la bibliothèque (37% de consommation globale de la commune).*

Benoît GRANGEON

LE FESTIVAL « LIVRES À VOUS » est un évènement annuel incontournable du paysage culturel du Pays Voironnais. Sa particularité est d'avoir des manifestations partout dans le Pays Voironnais, aussi bien dans les bibliothèques, les écoles, les collèges, les lycées, les librairies que dans des lieux moins attendus comme les cafés, une gare ou un bus. Et notre commune participe grandement. Cette année, il s'agissait de la 16^è édition, qui a eu lieu du 20 au 24 novembre. Comme toujours notre école accueillait un auteur et c'est la classe de GS/CP d'Hélène Martin qui a été retenue pour recevoir Anne Crauzas, illustratrice jeunesse. Comme toujours également, la visite avait été soigneusement préparée par Hélène et les enfants qui lui avaient réservé un petit cadeau sous la forme d'un petit livre dépliant. Ils avaient lu plusieurs de ses livres.

Après avoir échangé avec Anne, ils sont retournés s'asseoir pour un atelier dessins autour de son animal fétiche, Raymond l'escargot. Ils ont découvert qu'en ne changeant que des toutes petites choses, l'escargot pouvait devenir un tout autre animal comme un crocodile par exemple.



Photographies – Sophie LELEU

Par ailleurs, la vice-présidente du Pays Voironnais en charge de la culture et du patrimoine, Laurence Boutantin, a remercié la commune et la bibliothèque pour les évènements qui ont eu lieu pour les enfants dans le cadre du prologue du festival :

- Atelier « Les petites bêtes qui rêvent aussi d'être »
- Atelier « Chez eux »
- Exposition interactive « Couleurs Pop ! »

Pour les adultes, Mariette Navarro a été accueillie le samedi du festival. Et pour rappel, le dimanche du festival est le rendez-vous à ne pas rater pour rencontrer tous les auteurs. Ils sont rassemblés au Grand Angle pour une journée de dédicaces. Et sur la scène décorée par les œuvres des enfants du Pays Voironnais (de magnifiques parapluies cette année), se succèdent des rencontres avec des auteurs.



Photographies – Sophie LELEU

Sophie LELEU

HOMMAGE

CHARLOTTE FAGOT, ÊTRE CENTENAIRE À LA SURE EN CHARTREUSE

C'est avec grand plaisir que Virginie Riviere, maire, et Laurence Escallier, première adjointe, sont allées saluer chez elle Madame Charlotte Fagot le 27 septembre 2024, jour de ses 100 ans et lui ont offert un bouquet de fleurs au nom du Conseil municipal et des habitants de notre commune.

Fabien REVERDY

Photographies – Fabien REVERDY



PARLONS-EN



L'article L. 211-19-1 du Code Rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés. Confronté à des chiens ou chats errants, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et d'un pouvoir de police spéciale que lui confère le Code Rural.

La commune ne dispose pas de moyens propres pour gérer la divagation de ces animaux, c'est pourquoi elle a passé un marché avec la société SACPA, qui gère le refuge de Renage, pour gérer la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale.

Qu'est-ce qu'une fourrière animale ? C'est un centre animalier chargé d'accueillir des animaux domestiques (chiens, chats et NAC principalement) en divagation le temps de retrouver leur propriétaire.

À l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés et francs, selon l'article L211-25 du Code Rural et de la Pêche Maritime, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions définies par l'article. Elle recherche généralement une association de protection animale (refuge) pour le faire adopter dans les plus brefs délais.

Si vous perdez ou trouvez un animal, vous pouvez faire votre déclaration sur <https://www.vigipets.fr/>

Virginie RIVIERE



LA GESTION DES CIMETIÈRES, UNE COMPÉTENCE COMMUNALE

La gestion des cimetières, compétence communale, présente une complexité certaine du fait de la lourdeur de la réglementation. Le conseil municipal, conscient de l'importance de ces lieux, a décidé de s'appuyer sur l'expertise de l'entreprise ELABOR pour remettre à plat la gestion de nos cimetières, harmoniser les pratiques et mener à bien les reprises de concessions. Les municipalités précédentes avaient souvent tenté cela, mais la difficulté n'avait pas permis à un aboutissement.

REPRISE DES CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

Nous sommes à l'heure actuelle au début de la reprise des concessions à l'état d'abandon. Avant la Toussaint, un affichage a été fait à l'entrée de nos cimetières, ainsi qu'à la mairie et sur le site de la commune informant de la procédure et indiquant les concessions pouvant entrer dans la procédure. Le Dauphiné Libéré a relayé l'information et des courriers ont été envoyés aux familles, sans qu'il ne fût possible de prévenir tout le monde, tant les concessions sont anciennes et les descendants nombreux voire inconnus.

Une réunion a eu lieu dans nos deux cimetières le 27 novembre avec des familles auxquelles fut expliquée pour chaque concession la raison de la potentielle reprise. Le 2 décembre marque le début pour tous de la période d'un an pour entreprendre des travaux nécessaires en cas de volonté de restaurer la concession. Il serait souhaitable que les familles désireuses de cela se manifestent auprès de la mairie.

Au terme de la procédure, un deuxième constat sera fait et les personnes ayant pris contact pourront être convoquées.

Le Conseil municipal a à cœur de mener à bien cette procédure, et ce dans le respect de chacun.

Fabien REVERDY - Fabrice BERNARD-GUELLE

PLANTATION D'UN VERGER COMMUNAL



Le 29 novembre, les enfants de la classe des grands, encadrés par des membres du jardin partagé et de parents d'élèves, ont planté des arbres pour créer un verger communal.

Sur le terrain attenant à la crèche ce ne sont pas moins de 6 Pommiers, 1 Poirier, 9 Pruniers (Mirabelles, Reines-Claudes, Quetsches) et quelques petits fruitiers (Cassis, Casselles) qui ont pris place.

Ce sont des variétés rustiques ou endémiques à la Chartreuse.

Aquarelle – Julie LAMBERSON



Photographies – Sophie LELEU

Les enfants très motivés ont eu vite fait de planter tout ça dans la bonne humeur.
Le verger sera enrichi de quelques arbres à petits fruits dans les mois à venir.

Pourquoi ne pas envisager, quand les arbres auront poussé, quelques bancs à l'ombre pour pique-niquer ou simplement profiter de notre beau paysage de Chartreuse ?

Jean-Luc DELPHIN



Photographie – Jean-Luc DELPHIN



Nous vous rappelons avec émotion le décès de :

Mme Odette TESTORI née DONNIER-BLANC, *Saint Julien de Ratz, décédée le 7 août 2024 à 97 ans*

Mr Daniel REJASSE, *Pommiers la Placette, décédé le 1er octobre 2024 à 64 ans*

Mme Jacqueline GREVISSE née BELSENS, *Pommiers la Placette décédée le 13 novembre 2024 à 92 ans*



Vive les mariés !

Nous sommes heureux de vous faire part de leur mariage :

Mr Laurent HARCHOUX et Mme Léna CITERONI, *Pommiers la Placette, mariés le 15 juin 2024*

Mr Stéphane RONDWASSER et Mme Armelle VILLARD, *Saint Julien de Ratz, mariés le 20 juillet 2024*

Mr Arnaud WANDEROILD et Mme Elodie GENEVE, *Saint Julien de Ratz, mariés le 3 août 2024*

Mr Adrien ORSICELLI et Mme Céline VALLON, *Saint Julien de Ratz, mariés le 21 septembre 2024*

Mr Joël POTIRON et Mme Fanny PEILLON, *Saint Julien de Ratz, mariés le 21 septembre 2024*



Nous avons la plaisir de vous annoncer la naissance de :

Halim HENRY ABOAMER *né le 23 mai 2024 à Voiron*

Ernest BASTIN *né le 31 octobre 2024 à Voiron*